

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 05 juillet 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/331

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 05 juillet 2023 de Monsieur RICCILO Thomas tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser de façon ponctuelle le domaine public communal,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner de façon ponctuelle un véhicule sur la voie publique afin de procéder à des chargements et déchargements de matériel au n° 26 place Saint André, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

L'arrêt du véhicule se fera uniquement lors des opérations de chargement ou de déchargement et n'entravera pas la circulation.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable à compter de ce jour et jusqu'au dimanche 31 décembre 2023 inclus.

Article 3 :

Le pétitionnaire ou son mandataire sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur la Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 juillet 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

